

Association canadienne des dépanneurs en alimentation

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Les propriétaires de petites entreprises forment l'épine dorsale de l'économie canadienne. Dans ce vaste réseau d'entrepreneurs, on retrouve un groupe clé composé de 185 000 dépanneurs dont la contribution annuelle à l'économie canadienne s'élève à 33 milliards de dollars et les achats de biens et services à plus de 26 millions de dollars par année. Le gouvernement fédéral peut favoriser une croissance économique accrue dans ce secteur crucial animé par de petites entreprises en reconnaissant les deux enjeux majeurs de l'industrie et en prenant les mesures nécessaires : régler la question des frais de cartes de crédit qui ont des répercussions négatives sur les recettes des dépanneurs et assurer que chaque fois qu'une nouvelle loi est promulguée, une loi équivalente sur le plan des exigences est invalidée en respectant la règle du « un pour un » annoncée par la Commission pour la réduction des tracasseries administratives. En ce qui a trait à la reprise et à la capacité d'augmenter les recettes du gouvernement fédéral, la résolution du problème de la contrebande des produits du tabac aurait pour résultat un gain financier à long terme pour le Trésor fédéral. Comme les produits de contrebande ne sont pas soumis à tous les niveaux de taxes, le consommateur peut s'en procurer à un coût beaucoup moins élevé que celui des produits légaux. Cela entraîne une perte de recettes fiscales de l'ordre de 2,1 milliards de dollars par année, dont 1,1 milliard par le gouvernement du Canada. À cet effet, nous recommandons un durcissement des sanctions et des peines plus sévères pour le contrevenant reconnu coupable de contrebande (détaillé à la question 5). Les quelque 25 000 dépanneurs au Canada travaillent activement avec leur collectivité et tous les paliers de gouvernement pour faire du Canada une nation plus sécuritaire et prospère. Nous fournissons une vaste gamme de produits et de services à des personnes de tous âges, provenant de tous les segments de notre société (10 millions d'entre elles tous les jours). Nous sommes des détaillants responsables, engagés à respecter les normes les plus élevées de professionnalisme et de conduite éthique, tout en soutenant la santé et la sécurité du public. Ce sont là les enjeux principaux qui touchent notre industrie et qui empêchent nos petites entreprises d'atteindre leur plein potentiel. Nous avons bon espoir qu'en travaillant avec le gouvernement du Canada pour remédier à ces problèmes, les dépanneurs du Canada s'épanouiront véritablement.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

FRAIS DE CARTE DE CRÉDIT : Les détaillants canadiens paient actuellement certains des frais de cartes de crédit les plus élevés dans le monde. Ceci est une conséquence directe des pratiques anticoncurrentielles des sociétés émettrices de carte de crédit. Selon un sondage en ligne de l'ACDA en 2010, près de 20 % des achats dans les dépanneurs se font par carte de crédit. Ces frais par achat varient entre 1,5 % et 3 %. Puisque les dépanneurs et les dépanneurs avec station-service amassent plus de 33 milliards de dollars en ventes nationales, ceci peut engendrer près de 660 millions de dollars en frais de traitement des transactions par carte de crédit imposés aux commerçants. En comparaison, la marge nette moyenne avant impôt qu'affichent ces petites entreprises se situe à moins de 1,6 %, ce qui représente des profits de seulement 528 millions de dollars pour le secteur. Cela signifie que les propriétaires de dépanneurs canadiens doivent déboursier une somme dépassant de 8 % leurs profits nets avant impôt pour payer leurs frais de carte de crédit. L'ACDA estime que le coût annuel moyen en commissions et en frais de cartes de crédit est trop élevé de 37 000 \$ pour chaque site. La situation n'a pas uniquement pour résultat une rentabilité réduite et des coûts d'exploitation plus élevés, elle entraîne aussi une plus lente croissance économique et de plus faibles taux d'emploi au sein de l'industrie. Recommandation : L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation recommande au gouvernement du Canada de réévaluer les règles actuelles sur les frais de carte de crédit qui coûtent à nos détaillants plusieurs milliers de dollars en revenu potentiel. L'Association recommande aussi au gouvernement de chercher activement la cause de ces frais si élevés si on les compare à ceux d'autres pays et de trouver le plus rapidement possible une solution à ce problème.

RÉGLEMENTATION EXCESSIVE : La réglementation au Canada s'alourdit d'année en année, ce qui mène à un ralentissement de la croissance et une diminution de la prospérité pour les propriétaires de petites entreprises. Les dépanneurs doivent se conformer à différentes règles imposées par le gouvernement fédéral qui sont non seulement coûteuses, mais aussi chronophages, ce qui contribue à de plus faibles taux de productivité et de croissance économique. En dépit de l'engagement ferme du gouvernement d'alléger la réglementation par l'entremise de la Commission pour la réduction des tracasseries administratives, les différents ministères fédéraux discutent toujours de la manière de resserrer les contrôles sur les emballages recyclables, les ventes d'eau, les aliments qui peuvent avoir une influence sur les taux d'obésité, l'étiquetage de la nourriture et les présentoirs des produits du tabac. En 2010, les marges nettes de notre industrie se situaient entre 0,9 % et 1,6 %. Avec des taux de marge aussi limités, la reprise économique devient beaucoup plus difficile. Il n'en faudrait pas beaucoup plus pour faire pencher la balance et forcer plusieurs propriétaires de petites entreprises à fermer leurs portes. Lors du Forum économique mondial à Davos, le premier ministre Stephen Harper a réitéré l'engagement du gouvernement à poursuivre sa réforme de la réglementation qui continuerait à alléger le fardeau de la paperasserie sur les entrepreneurs. La mise en œuvre annoncée de la règle du « un pour un », qui exigera la participation des organismes de réglementation pour éliminer une charge administrative de

valeur équivalente chaque fois qu'on impose une nouvelle règle, est absolument cruciale et doit être respectée pour favoriser une économie libre et ouverte. Recommandations : L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation recommande au gouvernement de respecter l'initiative du « un pour un » annoncée par la Commission pour la réduction des tracasseries administratives et d'assurer que chaque fois qu'une nouvelle loi est promulguée, une loi équivalente sur le plan des exigences est invalidée. L'Association recommande aussi que le gouvernement fédéral fasse la promotion de ces initiatives auprès de ses homologues des provinces afin d'assurer un environnement plus favorable aux petites entreprises partout au Canada. Finalement, l'Association est d'avis que des consultations supplémentaires avec l'industrie sont nécessaires pour faire en sorte qu'on ne puisse envisager une nouvelle réglementation requise sans assurer l'efficacité et la rentabilité des opérations.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Un des principaux enjeux qui touche les dépanneurs au Canada est celui du trafic et de la vente du tabac de contrebande. Les cigarettes illégales, souvent appelées tabac de contrebande, sont des produits non conformes aux règles canadiennes sur le tabac, en particulier à celles relatives à l'importation, à l'estampillage, à la fabrication, à la distribution et aux taxes. Les cigarettes de contrebande sont habituellement produites dans des installations illégales dans les territoires des premières nations, au Canada et aux États-Unis. Ces produits sont vendus et distribués par des comptoirs à tabac. On peut s'y procurer des sacs de 200 cigarettes de contrebande pour seulement 10 à 15 \$. Les répercussions négatives de la vente du tabac de contrebande comprennent aussi :

- la perte de recettes par le gouvernement : comme les produits de contrebande évitent les taxes, le consommateur peut s'en procurer à un coût beaucoup moins élevé que celui des produits légaux. Cela entraîne une perte de recettes fiscales de l'ordre de 2,1 milliards de dollars par année, dont 1,1 milliard par le gouvernement du Canada.
- accessibilité pour les jeunes : les produits de contrebande sont vendus sans vérification de l'âge et à un prix nettement plus bas que les produits licites. Ils sont par conséquent plus accessibles pour les jeunes à qui on les vend sans mise en garde requise contre les dangers pour la santé. La population canadienne ne peut accepter un approvisionnement constant de produits de contrebande dans ses collectivités qui soutient le crime organisé et menace les collectivités : la propagation de la contrebande entraîne une croissance de l'économie souterraine et illégale. La GRC a répertorié plus de 175 groupes du crime organisé impliqués dans le commerce des produits de contrebande. Les recettes des ventes de produits du tabac de contrebande soutiennent aussi d'autres industries illégales comme celles de la drogue et du trafic d'armes illégales. Plus récemment, les profits des ventes du tabac de contrebande ont été redirigés pour faire la promotion de la vente de carburant de contrebande sur les réserves (le carburant de contrebande est le carburant vendu sans tous les niveaux de taxes). Cette situation nuit encore davantage à nos petites entreprises qui respectent les lois. L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation reconnaît l'importance des premières mesures prises dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le tabac de contrebande de 2008. Ses détaillants sont heureux de constater que le gouvernement du Canada prend le problème de la contrebande au sérieux. Ceci étant dit, beaucoup de travail reste à faire pour éradiquer le problème. Une des préoccupations concerne le poste frontalier de Cornwall. L'initiative *Par-delà la frontière* a notamment pour objectif de déplacer le poste frontalier de Cornwall (temporairement déménagé en 2009) à Massena, dans l'état de New York. Depuis que la frontière a été déplacée en 2009, on a grandement amélioré la capacité de limiter les mouvements de tabac de contrebande, d'armes illégales, de drogues et d'autres produits illégaux au Canada. Étant donné le déplacement planifié du poste frontière à Massena, les détaillants dans la région

craignent que la sécurité au point d'entrée actuel soit affaiblie, ce qui aurait pour résultat l'accroissement des activités criminelles (non seulement du trafic de contrebande) partout dans la région. Nous savons que le gouvernement a toujours mis l'accent sur la sécurité de la population canadienne. Nous soutenons cet idéal et voulons nous assurer que la sécurité n'est pas compromise selon la situation géographique du poste frontière. En 2010, le gouvernement du Canada s'est engagé à établir une nouvelle force de la GRC de lutte contre la contrebande composée de 50 agents ayant pour mission de contribuer à l'éradication du trafic de tabac de contrebande. L'ACDA considère que la mise sur pied de cette force est une étape significative dans la lutte contre les produits du tabac de contrebande. Elle permettra entre autres de durcir encore davantage les lois qui visent à éliminer le trafic de produits de contrebande. Recommandation : L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation recommande au gouvernement du Canada de respecter ses engagements pris en 2010 et d'établir une nouvelle force de la GRC de lutte contre la contrebande composée de 50 agents d'ici la fin de l'année 2013. Nous espérons que l'établissement de cette force palliera certaines lacunes dans la mise en œuvre de la législation, là où les taux de contrebande sont élevés, particulièrement dans la région de Cornwall étant donné le déplacement planifié du poste frontière à New York. De plus, les peines imposées aux trafiquants de contrebande doivent être assez lourdes pour dissuader les gens de poursuivre des activités criminelles. On ne peut traiter à la légère cette infraction criminelle grave liée au crime organisé, de même qu'aux trafics de drogues et de personnes. Recommandation : L'Association canadienne des dépanneurs en alimentation recommande au gouvernement du Canada de respecter ses engagements pris en 2010 et d'imposer des peines d'emprisonnement obligatoires aux trafiquants de produits du tabac illégaux récidivistes d'ici la fin 2013.